

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 20 septembre 2010  
Séance tenue le 21 septembre 2010

Résolution: CM10 0717

---

**Adoption, avec changements, du second projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition et la construction de bâtiments ainsi que la transformation et l'occupation à des fins d'habitation de l'ancien Séminaire de philosophie situé au 3880, chemin de la Côte-des-Neiges »**

Vu la résolution CM09 0203 de la séance du conseil municipal du 30 mars 2009 adoptant comme projet de règlement P-09-022 le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition et la construction de bâtiments ainsi que la transformation et l'occupation à des fins d'habitation de l'ancien Séminaire de philosophie situé au 3880, chemin de la Côte-des-Neiges »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 4, 5, 11, 27 et 28 mai ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2009, tel qu'il appert dans son rapport daté du 30 juillet 2009;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 24 août 2009, par sa résolution CM09 0610;

Vu la résolution CM10 0448 de la séance du conseil municipal du 20 mai 2010 refusant le projet de développement soumis et limitant tout projet de développement sur le site de l'ancien Séminaire de philosophie aux volumes de construction existants;

Attendu que suite à cette décision des modifications ont été apportées au projet de règlement P-09-022;

Vu les dispositions de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2010, par sa résolution CE10 1492;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

d'adopter, avec changements, le second projet de règlement, intitulé « Règlement autorisant la démolition et la construction de bâtiments ainsi que la transformation et l'occupation à des fins d'habitation de l'ancien Séminaire de philosophie situé au 3880, chemin de la Côte-des-Neiges », sujet conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter.

---

Un débat s'engage.

---

À 12 h 30, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 14 h.

À 14 h 06, le conseil reprend l'étude de l'article 44.02.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par Mme Anie Samson

de procéder à un vote enregistré sur l'article 44.02.

La proposition est agréée.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et Messieurs Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Richard Bélanger, Campbell, Teti-Tomassi, Ward, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Miranda, Deguire, Dubois, Benjamin, Perri, Clarke, Chitilian, Zambito, Daniel Bélanger, Calderone, Salem, Perez, Farinacci, Hénault, Bergeron, Duplessis, Limoges, Thuillier, Gagnier et Mainville (41)

**Votent contre:** Mesdames et Messieurs Harel, Samson, Ayotte, Primeau, Lampron, Ménard, Croteau, Dorais, Décarie, Blanchard, Lefebvre, Rouleau, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Norris, Gadoury et McQueen (19)

**Résultat:** En faveur : 41  
Contre : 19

Le président du conseil déclare l'article 44.02 adopté à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

44.02 1084400094  
/cb

Gérald TREMBLAY

---

Maire

Colette FRASER

---

Greffière adjointe

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe

*Règlement Second P-09-022*

*Signée électroniquement le 27 septembre 2010*